



## LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

\*\*\*\*\*

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Pour la constitution de la liste des candidats potentiels pour les demandes de cotation de fournitures et prestations de services au titre de l'année 2024.

AMI n° 005 -2023/ADET/DG/PRMP/SP-PRMP du 29/12/2023

1- L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds sur financement extérieur et budget national, afin de financer les projets et programmes de son plan de travail, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés ci-après :

- ✓ Acquisition de consommables informatiques, matériels informatiques et accessoires ;
- ✓ Acquisition de fournitures et consommables de bureau ;
- ✓ Acquisition de mobiliers de bureau ;
- ✓ Acquisition de matériels et équipements de bureau ;
- ✓ Entretien et maintenance du matériel informatique et accessoires ;
- ✓ Entretien et maintenance des climatiseurs de bureau et des installations électriques ;
- ✓ Maintenance des installations sanitaires (plomberie) ;
- ✓ Sécurité et gardiennage de bâtiments administratifs ;
- ✓ Entretien et nettoyage de bâtiments administratifs ;
- ✓ Agences événementielles (communications) ;
- ✓ Travaux de reprographie et d'imprimerie ;
- ✓ Restauration et service traiteur ;
- ✓ Prestations d'assurance ;
- ✓ Location de véhicules ;
- ✓ Autres...

2- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ADET en écrivant à la PRMP au [ekpochan@adet.bj](mailto:ekpochan@adet.bj) ou [secretariat\\_adet@adet.bj](mailto:secretariat_adet@adet.bj) et prendre connaissance des documents de constitution de la liste de candidats potentiels au

Secrétariat permanent de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat permanent de la PRMP, bureau A1-2, 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COOP, Ganhi-Cotonou, Téléphone (+229) 53 22 22 22, de 08 heures à 12 heures** dans la matinée et de **14 heures à 17 heures** dans l'après-midi (**Heure locale GMT+1**).

- 3- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de constitution de la liste de candidats potentiels complet à compter du 29/12/2023.....  
Le dossier de constitution de la liste de candidats potentiels en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat permanent de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat permanent de la PRMP, bureau A1-2, 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COOP, Ganhi-Cotonou, Téléphone (+229) 53 22 22 22**. Le dossier de constitution de la liste de candidats potentiels sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour les candidats étrangers et par la poste normale pour les candidats locaux. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : [www.adet.bj](http://www.adet.bj) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge.

- 4- Les manifestations d'intérêt devront être rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'original de la manifestation sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) sise à Ganhi-Cotonou au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COOP; Téléphone: (+229) 53 22 22 22, courriel : [ekpochan@adet.bj](mailto:ekpochan@adet.bj), au plus tard le lundi 15 janvier 2024 à 10 heures précises.**

Le défaut de présentation de la manifestation suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les manifestations qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

- 5- Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par domaine/type de marché. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des domaines listés au point 2 ci-dessus du présent avis, et pourra être retenu sur la liste pour les marchés concernés, si ses dossiers spécifiques pour chacun de ces domaines sont jugés satisfaisants.

911

6- Chaque manifestation d'intérêt doit porter clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour la constitution de la liste de candidats potentiels pour les demandes de cotation de fournitures et prestations de services** »

7- Le dossier de manifestation d'intérêt doit comporter :

**a.) Pour les personnes morales :**

- la lettre de manifestation d'intérêt pour l'inscription à la liste des potentiels candidats des demandes de cotation, datée, signée et cachetée ;
- le registre de commerce et/ou les statuts de l'entreprise, avec en surlignage, le domaine d'activité en rapport avec le marché concerné. Les domaines d'activités désignés comme « Diverses prestations » ne seront pas considérés ;
- pour les anciennes entreprises, les preuves de l'exécution d'au moins trois (03) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des pages de garde et de signature de chaque marché) ;
- pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les preuves des expériences de leur personnel d'encadrement (attestations de travail, certificats, attestations de bonne fin d'exécution).

**b.) Pour les personnes physiques (Consultant individuel) :**

- une lettre de manifestation d'intérêt pour le domaine d'activité concerné, datée, signée et cachetée par la personne fournissant les pièces pour être agréée ;
- copie de l'Identifiant Fiscal Unique du Consultant ;
- un curriculum vitae détaillé du consultant.

Après dépôt des offres, une liste exhaustive sera établie et les entreprises dont les offres sont acceptées conformément aux conditions stipulées dans le présent avis seront consultées lorsque l'autorité contractante éprouve le besoin d'acquérir des biens et services relevant de leur secteur d'intervention.

**NB :**

- Les fournisseurs ou prestataires qui ne préciseront pas dans leur lettre de manifestation d'intérêt, les domaines dans lesquels ils sollicitent l'agrément ne seront pas pris en compte.
- Les domaines choisis doivent être en lien avec le registre de commerce ou statuts (pour les personnes morales) et avec les expériences/qualifications (pour les personnes physiques ou consultants individuels).

WS

- 8- Tout recours des candidats dans le cadre de cette procédure de constitution de liste de prestataires sera exercé suivant les modalités et délais prévus aux articles 116 et 117 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ainsi que ceux du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 portant modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitations de prix.



Cotonou, le

29/12/2023

**Ernest Tamechi KPOCHAN**

*La Personne Responsable des Marchés Publics*